

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mai 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 453

présenté par  
M. Debré, M. Jacques Le Guen, M. Decool,  
M. Gersperrin, M. Cosyns, M. Gatignol, M. Bourdouleix et M. Remiller

-----  
**ARTICLE 32**

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« institué un comité chargé »

les mots :

« instituée une commission chargée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à s'assurer, dans le cadre du passage de 6 à 8 commissions, de la création d'une commission aux affaires européennes.